



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/25-059

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu la Décision Municipale en date du 22 novembre 2024, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2025 ;**

**Vu l'arrêté municipal n°ST/25-014 en date du 7 janvier 2025 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement dans la rue Yvonne et la rue Arnoux, en raison de travaux de réhabilitation du réseau de gaz, du 7 janvier au 28 février 2025 ;**

**Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/25-014 formulée par l'entreprise LOCATRA en date du 26 février 2025 ;**

**Considérant que les travaux dans la rue Yvonne et la rue Arnoux à Bourg-la-Reine doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/25-014 jusqu'au 28 mars 2025 ;**

**Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;**

### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
LOCATRA 74 rue Henri Farman 93290 Tremblay-en-France	
Descriptif des travaux :	Travaux de réhabilitation du réseau de gaz
Adresse des travaux :	Rue Yvonne et la rue Arnoux

**Article 2 :** Conditions de circulation et de stationnement

**L'arrêté municipal n° ST/25-014 en date du 7 janvier 2025 est prorogé jusqu'au 28 mars 2025, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.**

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galléni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21<sup>ème</sup> Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 3 mars 2025



Pour ampliation,  
Pour le Maire

Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH